

### Délibération N° DEL-2021-083

Le lundi 28 juin 2021 à dix-huit heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 22 juin 2021, dans la salle ordinaire de leurs délibérations, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

**Présents :** Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Bernadette AUPETIT, Mme Françoise OTT, Mme Véronique VADIC, Mme Christelle BRUNET, Mme Zelinda SCHALLER, M. Chaarani MROIVILI, M. Eric CORREIA, Mme Mary-Line COINDAT, M. Benoît LASCOUX, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER.

**Dépôts de pouvoir :** M. Thierry BAILLET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Damien MONTEIL donne procuration à M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Jonathan WEINBERG donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Olivia BOULANGER donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Patrick DUBOIS donne procuration à M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNIN-GERMAN donne procuration à Mme Mary-Line COINDAT, M. Thierry DELAITRE donne procuration à Mme Corinne TONDUF.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
33	33	0	0	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Madame Véronique FERREIRA DE MATOS est désignée secrétaire de séance.

## Finances

### 13. Plan de financement, restructuration du Musée d'Art et d'Archéologie de Guéret

Rapporteur : Erwan GARGADENNEC

Lors de sa séance du 23 novembre 2015, le Conseil municipal a approuvé le principe du projet de restructuration du Musée d'Art et d'Archéologie de Guéret, le 2 octobre 2017, un premier plan de financement est proposé et validé par l'assemblée.

L'Etat, par le biais de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR), de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), la Région Nouvelle Aquitaine par l'intermédiaire de crédits régionaux et du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), ainsi que le Conseil départemental de la Creuse ont décidé d'accompagner la réalisation de ce projet culturel.

Aussi, afin de déposer un dossier de demande de subvention complémentaire au titre du contrat Boost'ter (2019-2023), signé entre la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret et le Département, et dans la mesure où la restructuration du musée de Guéret a été fléchée dans la stratégie de ce contrat, il est nécessaire d'actualiser le plan de financement de cette opération.

Il est donc proposé aux membres du Conseil municipal :

- d'adopter le nouveau plan de financement prévisionnel figurant en annexe ;
- de solliciter une subvention au titre du contrat Boost'ter ;
- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et signer l'ensemble des pièces nécessaires à l'aboutissement de ce projet.

adoptée à l'unanimité  
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus  
POUR EXTRAIT CONFORME,  
LE MAIRE,



Marie-Françoise  
FOURNIER